

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09/10/2023

ID : 025-493901102-20230921-2023_48_CA-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Séance du 21 septembre 2023

Délibération n°48

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de votants : 20

Vote pour : 20

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 septembre 2023

Membres présents :

Président : M. MAIRE DU POSET

Conseil Départemental du Doubs /Jura : M. BILLOT – Mme BRAND - Mme CHOUX

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD -
Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. BRAND – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. BEAUDREY (pouvoir à
M. BILLOT) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme GUYEN (pouvoir à Mme BRAND)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à Mme BARTHELET) – M. BOURQUIN (pouvoir à
M. FROEHLI) – M. GUY (pouvoir à Mme PRESSE)

Communautés de communes : M. JOUVIN (pouvoir à M. BRAND)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

13 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **4 525 000 euros** :

MONTBELIARD (25) – Projet : « **Aménagement des abords du château** ».

Par sollicitation du 03/07/2023, la commune de Montbéliard a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la requalification du château.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Renouvellement urbain** ».

Elle est estimée à environ **700 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 10/07/2023.

QUINGEY (25) – Projet : « **Acquisition de parcelles pour l'installation d'un "troupeau mobile"** ».

Par sollicitation du 05/07/2023, la commune de Quingey a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'installation d'un troupeau mobile au service de la préservation des pelouses sèches du territoire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Espaces agricoles, naturels et de loisirs** ».

Elle est estimée à environ **20 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 11/07/2023.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230921-2023_48_CA-DE

ROCHES-LES-BLAMONT (25) – Projet : « Acquisition de terrain attenant à la nouvelle école maternelle ».

Par sollicitation du 06/07/2023, la commune de Roches-lès-Blamont a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles non bâties sur son territoire.

Ces parcelles, attenantes à la nouvelle école maternelle, présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière mobilisable pour l'implantation d'autres équipements en rapport avec la scolarité et l'enfance.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Equipements publics** ».

Elle est estimée à environ **200 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 19/07/2023.

HAUTERIVE-LA-FRESSE (25) – Projet : « Achat d'un terrain pour création de parcelles à bâtir ».

Par sollicitation du 01/08/2023, la commune de Hauterive-la-Fresse a fait connaître son souhait d'acquérir un terrain bâti sur son territoire.

Ce bien, qui comporte un bâtiment sinistré à démolir, présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite diviser le terrain en parcelles à bâtir après complément de viabilisation.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Habitat** ».

Elle est estimée à environ **200 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes de Montbenoît en date du 28/07/2023.

DASLE (25) – Projet : « Requalification friche Industrielle Ets Mignerey ».

Par sollicitation du 21/07/2023, la commune de Dasle a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite requalifier un site industriel en vue d'y mener une opération d'habitat dans le cadre de la densification du centre-bourg.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Renouvellement urbain** ».

Elle est estimée à environ **400 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 18/08/2023.

BAUDEMONT (71) – Projet : « Réhabilitation d'une maison vacante ».

Par sollicitation du 08/08/2023, la commune de Baudemont a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le réhabiliter pour permettre l'installation de nouveaux ménages.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Habitat** ».

Elle est estimée à environ **50 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en date du 10/08/2023.

SAINT-FIRMIN (71) – Projet : « Acquisition de parcelles en zone AU ».

Par sollicitation du 11/07/2023, la commune de Saint-Firmin a fait connaître son souhait d'acquérir des parcelles non bâties sur son territoire.

Ces parcelles incluses en zone AU du PLU présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Habitat** ».

Elle est estimée à environ **100 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau en date du 29/08/2023.

ANOST (71) – Projet : « Installation d'un nouveau commerce ».

Par sollicitation du 07/07/2023, la commune d'Anost a fait connaître son souhait d'acquérir des parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réinvestir les locaux d'une ancienne supérette pour y installer un nouveau commerce.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Développement économique** ».

Elle est estimée à environ **100 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 11/07/2023.

AUTUN (71) – Projet : « Reprise de l'ancien hôtel Saint-Louis et de la Poste ».

Par sollicitation du 11/09/2023, la commune d'Autun a fait connaître son souhait d'acquérir des parcelles bâties sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230921-2023_48_CA-DE

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réhabiliter un ancien hôtel en vue d'y maintenir une activité d'hébergement et y adjoindre des activités complémentaires.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Développement économique** ».

Elle est estimée à environ **200 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en date du 31/07/2023.

PAYS DE CLERVAL (25) – Projet : « Création d'une résidence seniors ».

Par sollicitation du 22/11/2022, la commune de Pays de Clerval a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite réhabiliter des bâtiments en vue de la création d'une résidence seniors.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Habitat** ».

Elle est estimée à environ **140 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes en date du 12/01/2023.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) – Projet : « Acquisition du site de production du groupe Veldeman à Saint-Forgeot ».

Par sollicitation du 18/09/2023, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur le territoire de la commune de Saint-Forgeot.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite s'assurer la maîtrise foncière de l'ensemble du site de production du groupe Veldeman sur la zone d'activités économiques de Saint-Forgeot afin de favoriser la continuité ou la reprise des activités, ou à défaut de permettre l'accueil de nouvelles activités sur ce site.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Développement économique** ».

Elle est estimée à environ **2 000 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Saint-Forgeot en date du 15/09/2023.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE (71) – Projet : « Aménagement et gestion d'un espace de stationnement pour une zone commerciale ».

Par sollicitation du 28/08/2023, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur le territoire de la commune de Buxy.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite aménager un parking existant visant à l'équipement d'une zone commerciale pour de nouvelles activités économiques.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Développement économique** ».

Elle est estimée à environ **50 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Buxy en date du 07/09/2023.

MORBIER (39) – Projet : « Projet de rénovation d'une partie du centre-bourg ».

Par sollicitation du 12/09/2023, la commune de Morbier a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la collectivité dans le cadre du projet de redynamisation du cœur de bourg, dans la perspective de l'implantation de commerces et logements.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « **Renouvellement urbain** ».

Elle est estimée à environ **365 000 euros** hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Haut-Jura Arcade Communauté en date du 18/09/2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET



